Evaluation du comportement et de la morphologie printemps 2025

Date: Dimanche, 30 mars 2025

Lieu: Club cynologique Rheinfelden-Möhlin

Le jugement de l'extérieur sera effectué par: Bernard Métraux

Le jugement du comportement sera effectué par: encore ouvert

Le formulaire d'inscription est à télécharger sur notre site internet, il doit arriver rempli au domicile de l'administration d'élevage:

Daniela Uebelhart, Tavelweg 1, 4914 Roggwil

L'inscription à l'appréciation du comportement et de la morphologie doit être accompagnée des copies du pedigree et de la quittance de paiement.

Dernier délai d'inscription

15. mars 2025, au domicile de l'administration d'élevage.

Emoluments requis

Évaluation du comportement:	100 CHF pour les membres du club, 200 CHF pour les non-membres.
Evaluation de la valeur de forme:	100 CHF pour les membres du club, 200 CHF pour les non-membres.

Paiement à l'ordre de

RAIFFEISENBANK, CH-5742 Kölliken-Entfelden, Schweizerischer Neufundländer Klub, 5612 Villmergen

Post-Konto der Bank: 50-2947-4, SWIFT-Code: RAIFCH22, Clearing-Nr.: 80698
IBAN- Nr.: CH40 8080 8003 9119 5710 1

Conditions d'admission à l'évaluation du comportement et de la morphologie

Tous les chiens peuvent être inscrits à l'évaluation comportementale et à l'appréciation de la valeur de forme à partir de l'âge de 15 mois, même s'il n'existe pas encore d'expertises d'examens d'élevage exigés.

L'inscription au LOS doit avoir été effectuée et le propriétaire légitime doit être inscrit et authentifié par le SLOS de la SCS sur le pedigree original.
L'original du pedigree doit être présenté lors de l'évaluation du comportement et de la morphologie. Sans le document original mentionné, le chien ne sera pas jugé.

Les chiens ayant subi des interventions chirurgicales ayant une incidence sur l'hygiène d'élevage ne peuvent pas être présentés lors d'une évaluation. Les descendants de parents interdits d'élevage en Suisse ne sont pas sélectionnés par le CSTN.

Les chiennes en chaleur sont admises, mais seront jugées à la fin.

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le règlement d'élevage et de sélection du CSN, www.neufundlaender.ch/downloads .